

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

10 FÉVRIER 2011

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Programme local de
l'habitat –
Renouvellement de la
convention avec
l'association PACT
ARIM**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 11 février 2011
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 18 février 2011
et qu'il est donc exécutoire.

Le 1^{er} mars 2011

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Amaury de BARBEYRAC

L'an deux mille onze, le 10 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 février deux mille onze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND*, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

* Madame LEGRAND (sauf pour le dossier 11 A 00, le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2010, le compte rendu des actes administratifs, les dossiers 11 A 01 et 02)

Avaient donné procuration :

Madame MAUVAGE à Madame de JOYBERT
Monsieur PERRAULT à Monsieur LAMY
Madame TÉA à Madame de CIDRAC

Secrétaire de Séance :

Madame ROCCHETTI

N° DE DOSSIER : 11 A 07

OBJET : PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT – RENOUELEMENT DE LA
CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION PACT ARIM

RAPPORTEUR : Monsieur LEBRAY

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Saint-Germain-en-Laye mène une politique active en faveur du logement. Elle rédige actuellement son programme local de l'habitat. Celui-ci prévoit non seulement l'incitation à la construction de nouveaux logements, mais aussi des actions en faveur de l'amélioration des logements existants en partenariat avec le PACT ARIM.

Ce mouvement associatif est né dans les années 1940 pour répondre aux besoins des populations les plus mal-logées, notamment les personnes âgées et les familles démunies. Aujourd'hui, les missions du PACT ARIM se sont étendues à des actions visant l'amélioration de l'habitat.

En 2001, puis en 2007, la Ville a confié au PACT ARIM, dans le cadre d'un contrat d'amélioration de l'habitat, les deux missions suivantes :

- Une mission d'aide aux particuliers pour :
 - les conseiller et les accompagner dans leur projet d'amélioration de leur logement et d'en évaluer le coût,
 - rechercher les aides financières auprès des différents organismes compétents,
 - constituer les dossiers de subventions nécessaires.
- Une mission de conseil à la Ville pour :
 - obtenir un conseil technique, social ou financier portant sur la réhabilitation d'immeubles ou le traitement de situations familiales difficiles.

La participation de la Ville est de 245 € maximum pour chaque traitement de dossier d'aide aux particuliers (96 € par dossier non abouti mais ayant donné lieu à une visite du technicien du PACT ARIM) et de 120 € pour chaque mission de conseil à la Ville.

Ce service offert par la Ville, qui a profité à 8 bénéficiaires en 2009, étant aujourd'hui arrivé à son terme, il est proposé au Conseil Municipal d'en approuver le renouvellement.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le renouvellement du contrat d'amélioration de l'habitat signé avec le PACT ARIM,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,
Pour le Maire et par délégation,
la Maire-Adjointe


Armelle de JOYBERT